

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Villars, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-cinq août par Michel AUGÉIX, Vice-Président sortant du syndicat du SCoT dans l'ordre des nominations.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 28
 Nombre de votants : 29

Abstention : -
 Pour : 29
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 9 septembre 2020					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise			Michel AUGÉIX	
DEGLANE	Christine	x			
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne				
FAURE	Michèle	x			
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTRAUD	Jean-Michel				Xavier HALLAIRE
SAVOYE	Gérard	x			
SEDAN	Annie	x			
		27	0	1	1

Secrétaire de séance : Didier PAGES

Objet : élection du Bureau

AR PREFECTURE

024-200068260-20200909-2020090913-DE
 Regu le 15/09/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création et définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu la délibération n°DI-2020-09-09-09 de ce jour portant installation du comité syndical dudit syndicat ;
Vu la délibération n° DI-2020-09-09-10 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu la délibération n° DI-2020-09-09-12 de ce jour portant élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

Le comité syndical fixe à 10 (le Président, 3 Vice-Présidents et 6 membres) le nombre de membres du Bureau syndical.

Les membres du Bureau syndical sont élus comme suit (par ordre alphabétique) :

- Corinne DUCROCQ
- Michèle FAURE
- Yannick LAGRENAUDIE
- Anémone LANDAIS
- Bruno LIMERAT
- Didier PAGES



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20200909-2020090913-DE
Regu le 15/09/2020